

Développement local

Prix TERRITORIA 1998

« Aide à l'aménagement du temps de travail »
Conseil Régional de Bretagne

Président : Josselin de Rohan

Primé : Michel Festy - Directeur général des services

Idée

Choisi par l'entreprise et négocié avec les partenaires sociaux, l'aménagement du temps de travail peut aider les entreprises à s'adapter au rythme de leurs marchés et créer des emplois.

Objectif

Rendre accessible la démarche de modulation et d'aménagement du temps de travail au plus grand nombre de PME, et sécuriser ou créer des emplois, notamment pour les jeunes.

Démarche

Mise à disposition de moyens pour mener la réflexion et conduire les démarches concrètes de réalisation, en partenariat avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et l'ANACT (Association Nationale pour l'Aménagement des Conditions de Travail).

Contenu

Le Conseil régional propose des diagnostics (réalisés par l'ANACT), facilite la préparation des accords d'entreprise par des aides au conseil, accordent aux entreprises qui s'engagent à créer ou à consolider des emplois des avances remboursables de 10 000 F par emploi (15 000 F pour un jeune de moins de 26 ans) et accompagne la formation des salariés appelés à une plus grande polyvalence.

Moyens

Budget 97 : 15 MF

Bilan

500 à 600 emplois en 97, dont plus de la moitié pour des jeunes de moins de 26 ans.

Commentaire du jury

Des aides efficaces et ciblées qui suscitent et accompagnent le développement économique de toute une région.

Contact :

Hervé Le Norcy, directeur du développement économique 02 99 27 12 91